



**Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité**
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2023-324

Objet : Saint-Sébastien-sur-Loire – Classement de treize parcelles : BS237, BX36, DM76, CY25, CT174, CH67, CH406, BW118, CV227, CY56, DI538, DI540 et CD 404

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu les actes administratifs de transfert du 25 août 2022 et du 26 octobre 2022 des parcelles cadastrées BS237, BX36, DM76, CY25, CT174, CH67, CH406, BW118, CV227, CY56, DI538, DI540 et CD404 situées sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire en vue de les intégrer au patrimoine métropolitain conformément à l'exercice de compétences transférées, en l'espèce, la voirie,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public, car elles correspondent à des emprises à usage de voirie,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

Décide

Article 1. Saint-Sébastien-sur-Loire – Classement dans le domaine public de treize parcelles cadastrées :

Section	Numéro	Adresse
BS	237	Rue du Petit Rocher
BX	36	Avenue du Cher
DM	76	Rue de la Vendée
CY	25	Rue des Ormes
CT	174	Rue des Fougères, Impasse des Églantiers
CH	67, 406	Rue d'Azay-le-Rideau
BW	118	Boulevard des Pas Enchantés
CV	227	110 rue des Plantes
CY	56	Rue de la Jaunaie
DI	538, 540	36B, 38 rue Alexandre Fourny
CD	404	4 Allée des Pays de Loire

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 MARS 2023**

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

21 MARS 2023